



La femme, épouse-mère-éducatrice, actrice de la justice et de la paix dans le monde

Germanie Kahindo Kaswera¹

Résumé

Actuellement, l'on assiste à une pluralité des thèmes en rapport avec l'émancipation, la promotion des droits et de la dignité de la femme. Ces thématiques sont en train de prendre largement de l'ampleur au sein du milieu social. Ici, à travers la présente argumentation, le débat sur le leadership de la femme s'avère pertinent en ce qui concerne la consolidation de la justice et de la paix dans le monde, en général et dans la famille, en particulier. Voilà pourquoi, cette réflexion s'articule sur deux points principaux, à savoir l'« Être femme et compétences psychosociales » et « les rôles dans la famille et dans l'Eglise ». La recherche voudrait dégager les stratégies probantes susceptibles d'aider la femme à contribuer plus efficacement à la construction de la justice et de la paix en milieu familial, en particulier et, par ricochet, dans le monde. Par conséquent, l'investigation voudrait savoir si la femme épouse-mère-éducatrice peut contribuer au rétablissement de la justice et de la paix, durables dans le monde.

Mots-clés : Femme, épouse-mère-éducatrice, justice, paix.

Abstract

Currently, there is a plurality of themes related to the emancipation, promotion of rights and dignity of women. These themes are becoming increasingly important in the social environment. Here, through the present argument, the debate on women's leadership is relevant to the consolidation of justice and peace in the world, in general, and in the family, in particular. Therefore, this reflection is articulated on two main points, namely "Being a woman and psychosocial skills" and "Roles in the family and in the Church". The research would like to identify successful strategies to help women contribute more effectively to building justice and peace in the family, in particular, and, by extension, in the world. Therefore, the research would like to know if the woman-mother-educator can contribute to the restoration of sustainable justice and peace in the world.

Key words: Woman, wife-mother-educator, justice, peace.

¹ Germanie Kaswera est une religieuse membre de l'Ordre de la Compagnie de Marie et Chef de Travaux de l'Université Catholique du Graben de Butembo. germainembulo@gmail.com

Introduction

Un adage populaire stipule qu'« *éduquer un homme, c'est éduquer une personne* » et qu'« *éduquer une femme, c'est éduquer toute une société* ». Et pourtant, les images de la femme sont parfois contrastées et la vie domestique est la place lui réservée. Sa sous-représentation dans les instances de décision publique et politique est un fait avéré. Il est tout clair que si les femmes ont obtenu les droits politiques de vote et d'éligibilité, et que leur statut de citoyenne soit désormais acquis, rien n'est moins certain en ce qui concerne leur citoyenneté comme pratique. Si elles peuvent être représentées en politique, elles sont cependant loin de pouvoir exercer leur capacité à être représentantes. De ce fait, l'augmentation de la représentation politique des femmes entraînerait un changement de politique qui tiendrait davantage compte des intérêts et du groupe social des femmes (Raaum, 2003 : 149).

Cependant, les thèmes de l'émancipation, de la promotion, des droits, de la dignité de la femme, prennent actuellement de l'ampleur dans le milieu social. On assiste partout à l'émergence des associations dont les objectifs pourraient se résumer par la promotion de la femme dans tous les domaines de la vie. Ce mouvement serait en gros engendré par la prise de conscience par la femme de sa dignité comme personne et des atouts que lui offre sa nature féminine. De plus en plus, elle se découvre davantage comme partenaire de l'homme dans tous les secteurs de la vie, alors que son rôle était jadis réduit à sa fonction comme épouse-mère-éducatrice de la famille. La question se pose justement autour de cette fonction lui assignée. Et partant, nous posons pour préalable que la femme est un instrument efficace de justice, de paix et de réconciliation dans son milieu de vie.

Selon cette perspective, le débat sur le leadership de la femme, comme personne humaine, avec des caractéristiques du sexe féminin, avec une vocation comme tout être humain, responsable de Soi et des Autres, s'avère pertinent en ce qui concerne la consolidation de la justice et de la paix dans le monde, en général, et dans la famille, en particulier. Et partant, nous postulons que la femme serait à même de participer d'une manière efficace à l'éradication du fléau qui déchire le monde et particulièrement l'est de la République Démocratique du Congo.

Du coup, invoquer le leadership de la femme africaine dans un environnement marqué par des conflits de tout genre revient à analyser et à circonscrire le rôle de la femme dans l'Eglise et dans la famille en ce qui

concerne le rétablissement de la justice et de la paix. A ce propos, nous articulons notre recherche sur deux points principaux, à savoir *l'Etre femme et compétences psychosociales et son rôle dans la famille et dans l'Eglise*. La présente recherche dégage successivement ces deux thématiques. Pour élucider ce thème, nous utilisons une analyse systémique à partir d'une étude documentaire afin de dégager les stratégies probantes susceptibles d'aider la femme à contribuer efficacement à la construction de la justice et de la paix en milieu familial, en particulier et, par ricochet, dans le monde.

La question que pose la présente requête est celle de savoir si la femme épouse-mère-éducatrice peut contribuer au rétablissement de la justice et la paix durables dans le monde.

L'hypothèse fondamentale de la présente recherche est que la femme développerait des compétences psychosociales susceptibles de lui permettre de contribuer durablement à la promotion de la justice et de la paix dans son foyer d'abord et dans le monde.

I. Images et leadership de la femme

A la fois victime et complice de sa situation, l'argument de justice et de parité serait souvent évoqué pour légitimer l'expression publique des intérêts de différents groupes sociaux. En effet, en cette époque de grandes tribulations et mutations sociétales, marquée par des conflits de tout genre, la question se pose au niveau de l'éradication de ce fléau. Au demeurant, les ressources personnelles de la féminité ne sont certes pas moindres que celles de la masculinité ; mais elles sont seulement différentes. La femme tout comme l'homme devra envisager son épanouissement personnel, sa dignité et sa vocation, en fonction de ces ressources et selon la richesse de la féminité qu'elle a reçu le jour de la création et dont elle hérite comme une expression de l'image et de la ressemblance de Dieu (Jean Paul II, 1988 : 43).

Partant, des femmes se mobilisent fortement dans des mouvements, des réseaux et des associations en vue de revendiquer leurs droits et relever le niveau de la femme. En effet, depuis la fin des années soixante, la question de la femme ou encore la question de place de la femme dans la société n'a cessé de soulever un intérêt particulier. En témoignage, l'Existentialisme avec Antoinette Fouque (Fouque, 2015 : 183- 192) et le constructivisme de Simone de Beauvoir (De Beauvoir, 1949 : 52), sont les mouvements les plus marquants.

En outre, nombre d'observateurs trouvent que le monde moderne est animé d'une volonté farouche de conquête, d'aventure et de changement. Chombart de

Lauwe (1984 : 18) a étudié l'image que se font les hommes et les femmes sur les femmes de diverses régions du monde, en fonction de la culture, des transformations industrielles, des courants de pensées, de la place qu'elle occupe dans la société. Ses recherches révèlent que plusieurs images des femmes sont remarquables. Elles se rapportent à des modèles hérités de la tradition importée d'autres cultures ou élaborés dans sa propre culture. Elles ont un contenu collectif et une force active variable suivant les milieux sociaux, les moments, les personnalités. Elle n'a aucun droit.

En revanche, d'autres recherches montrent qu'elles disposent de mêmes droits que leurs homologues masculins, à quelques disparités près. Selon aussi une autre catégorie de chercheurs, les femmes doivent arracher leur droit à l'héritage, comme leurs consanguins de sexe masculin. Chez d'autres encore, leur droit se résume en une revendication de disposer du corps à leur guise. Et dans les villages les plus reculés, les femmes elles-mêmes restent convaincues que la femme est une possession de son mari, ce dernier ayant versé la dot pour l'avoir.

Aux vues de cette disparité conceptuelle, force est de penser à la manière de tropicaliser le débat sur le leadership de la femme en matière de la résolution des conflits dans le monde, en général, et en milieu familial, en particulier. Nombreux sont les auteurs qui trouvent que les actions positives de la femme font l'impasse sur son caractère spécifique des carrières politiques au regard de son identité de l'être *Femme*. Cette impasse repose, en premier lieu, sur le principe de responsabilité, de la nécessité de rendre compte devant les électeurs, des actions politiques entreprises, des actes posés et des stratégies poursuivies. En second lieu, elle repose sur la nécessité de l'identité de la femme au regard de sa vocation comme épouse, mère et éducatrice de la famille.

II. Dignité et vocation de la femme dans la société et/ou l'Eglise

De par son baptême, la femme participe pleinement au sacerdoce du Christ-Prêtre, Roi et Prophète. Elle est donc conviée à participer à la mission de l'Eglise dans sa triple dimension de gouvernement, de sanctification et d'enseignement du peuple de Dieu. A ce titre, les femmes, en Afrique par exemple, apportent une grande contribution à la famille, à la société et à l'Eglise avec leurs nombreux talents et leurs dons irremplaçables. Comme le disait Jean Paul II : *« La femme est celle en qui l'ordre de l'amour dans le monde crée des personnes, trouve le lieu de son premier enracinement. »* L'Eglise et la société ont besoin que les femmes aient toute leur place dans le monde afin que l'être

humain puisse y vivre sans se déshumaniser complètement (Benoît XVI, 2009 : 484 et 2009 : 402-404).

Comme une Eglise en miniature, la famille ne peut se développer sans la sollicitude de la femme. D'où la réalisation des projets humains ne saura être effective que par la femme. A l'occurrence, les Magistères de l'Eglise n'hésitent pas à magnifier la femme, à l'exemple de la Vierge Marie, la Mère de Jésus et des humains (Pie XI, Pie II et Léon XIII). Dans leur message aux femmes, les Pères du deuxième Concile du Vatican déclaraient : « *L'heure vient, l'heure est venue où la vocation de la femme s'accomplit en plénitude, l'heure où la femme acquiert dans la cité une influence, un rayonnement, un pouvoir jamais atteints jusqu'ici. C'est pourquoi, en ce moment où l'humanité connaît une si profonde mutation, les femmes imprégnées de l'esprit de l'Evangile peuvent tant pour aider l'humanité à ne pas déchoir.* »

Le Pape Benoît XVI (cité par Martin, 1989 : 649) continue sa déclaration en ces termes : « *Vous, les femmes catholiques, vous vous inscrivez dans la tradition évangélique des femmes qui assistaient Jésus et les apôtres (cf. Lc 8, 3). Vous êtes pour les Eglises locales comme leur colonne vertébrale, car votre nombre, votre présence active et vos organisations sont d'un grand soutien pour l'apostolat de l'Eglise. Quand la paix est menacée et la justice bafouée, quand la pauvreté est grandissante, vous êtes debout pour défendre la dignité humaine, la famille et les valeurs de la religion. Puisse l'Esprit-Saint susciter sans cesse dans l'Eglise des femmes saintes et courageuses qui apportent leur précieuse contribution spirituelle à la croissance de nos communautés. L'Eglise compte sur vous pour créer une écologie humaine par l'amour et la tendresse, l'accueil et la délicatesse, et enfin la miséricorde, valeurs que vous savez inculquer aux enfants et dont le monde a tant besoin. Ainsi, par la richesse de vos dons proprement féminins, vous favorisez la réconciliation des hommes et des communautés.* »

Au demeurant, dans le cadre de la famille, la femme occupe une place de premier plan. Sa position a subi de profondes transformations. Ainsi, elle voit s'ouvrir à elle de nouveaux champs d'activité dans les écoles, les hôpitaux et dans les diverses formes de la vie politique et administrative de l'Etat moderne. On peut regarder l'enseignement et l'esprit chrétien comme les causes principales de ce développement. C'est donc à juste titre que « *l'Eglise est fière d'avoir magnifié et libéré la femme, d'avoir fait resplendir au cours des siècles, dans la diversité des caractères, son égalité foncière avec l'homme* ».

À la femme africaine, il est demandé aujourd'hui de prendre pleinement conscience de sa dignité, de sa mission de mère, du droit qui lui revient de participer à la vie sociale et au progrès de l'Afrique nouvelle. En revanche, cette femme demande, en premier lieu, de ne plus être considérée ou traitée comme un simple instrument de reproduction et de travail. Sa dignité de femme sera reconnue quand on lui aura reconnu sa liberté de personne : soit qu'elle veuille se marier et, alors, elle a le droit de choisir son époux ; soit qu'elle préfère garder la virginité évangélique en se consacrant à Dieu et en se dévouant au bien de tous.

III. Dignité et noblesse de la femme

La femme est connue, trop connue, mal connue. Sa dignité et sa noblesse sont prônées par plus d'une société, à raison de la place tenue. Malgré les mythes, les préjugés, les mutilations que les hommes infligent parfois aux femmes, la sagesse populaire reconnaît à la femme le dévouement et le don aux autres, le sens de relations humaines, la pondération, une certaine sagesse, l'adresse, l'agilité, le sens de détails, la grande capacité d'abnégation, de soucis, une contribution silencieuse, le sens pratique, la connaissance de caractère et une intuition qui donne de meilleurs résultats. Son cœur prime très souvent l'intelligence, influe sur le tempérament et séduit la volonté.

Tout bien considéré, le monde moderne demeure un monde viril et dur. La volonté de puissance tend à étouffer l'esprit de service. Les réussites de la science et de la technique permettent d'arriver à un bien-être matériel d'un degré inconnu jusqu'à présent. Certains en sont favorisés, en conduisant d'autres à la marginalisation. La femme ne mène pas le monde. A tous les postes de commandement, l'on trouve des hommes. Mais c'est la femme qui mène les hommes et qui, en dernier ressort, sort de la terre, à leur gré, une maison ou un taudis.

Jean Onimus (1964 : 103) n'hésite pas de déclarer : « *Là où les femmes sont honorées, les dieux sont satisfaits, malgré toutes les apparences.* » Et partant, les femmes ont des prérogatives qui sont aux antipodes de l'oppression. Et partant, cela leur donne un statut parfois enviable : le moteur de leur âme met en branle leurs aptitudes et qualités.

Sur le plan psychologique et humain, l'opinion courante remarque en la femme la grande plasticité, la grande crédulité, l'adaptation, la tendance à se laisser suggestionner, l'aptitude à accepter et à assimiler des idées et des formes venues de l'extérieur, avec une éventuelle rigidité subséquente due précisément

à son caractère passif. Ce dernier tend à se manifester sous la forme de conservatisme et de conformisme.

Sur le plan sociologique, la femme a tendance à exprimer des attitudes néophobes et conservatrices. Par son être et son action, elle est tournée vers ce qui est opposé, à ce qui menace l'homme et le monde, le mal. Elle porte un témoignage matériel à l'identité de l'homme depuis le début de son être jusqu'à la fin. Sa maternité ne connaît pas la mort, elle ne connaît que la vie (Mbuyi, 1994). Autant de qualités qui auréolent l'être humain féminin, autant des moyens susceptibles de bouleverser positivement la mentalité sociale et culturelle de l'humanité afin de conduire l'homme à la résurrection comme un pédagogue mène l'enfant à l'école pour le conduire à la vérité. Nombre d'auteurs mentionnent également que, par sa nature ultrasensible ou par ses puissances affectives, la femme se trouve toute désignée pour fonder un foyer, à moins qu'une vocation plus haute ne la fixe dans le seul amour de Dieu et aussi l'exercice de multiples dévouements.

La femme comme mère amante s'épanouit dans la maternité. Il s'agit de vouloir et obtenir une confirmation de soi par le biais d'autrui, par le biais de l'homme aimé. Et partant, l'image traditionnelle de la femme est caractérisée par la dérivation à partir de l'homme et de la réduction de sa nature à la maternité. Dès lors, elle se comprendrait en grande partie, en référence à l'homme qui rapporte à lui-même toute l'existence de la femme.

Par ailleurs, Isabelle Droy stipule que la femme est un instrument pour la reproduction physique du groupe. Ce rôle surpasse tous les rôles familiaux et sociaux à jouer, car le but de la vie est d'avoir un descendant (Droy, 1990 : 16). Selon Kembe Mikolo (1986 : 113), ce qui sied le plus à un ménage, le plus à une femme ; c'est l'enfant et la maternité qui sont les plus riches parures, plus que la plus éclatante beauté. En revanche, la femme sans maternité manque plus que la moitié de la féminité et la femme stérile, un objet de curiosité et sujette à toutes les injures et à tous les mépris. La femme, comme « *Arbre de la Vie* », elle, seule, peut être accusée de stérilité. Edgard Pisani (1988 : 108) mentionne que la tradition africaine est profondément nataliste. L'enfant est une richesse, et une femme n'est vraiment femme qu'après avoir eu un enfant. Celle qui n'en a pas apparaît comme frappée de malédiction, suspecte ou anormale.

Tout compte fait, le désir d'avoir des enfants est donc dominant chez la femme. Pour une femme, l'enfant est une nécessité, car elle porte en elle les germes de vie. Quand elle veut l'enfant, elle le veut pour elle, et le reste ne compte plus. Quant à l'homme, avoir un enfant n'est pas pris en termes de vie,

mais de prolongation de sa vie. La femme devient alors pour lui, un moyen. Et la société, notamment africaine, lui reconnaît un certain pouvoir quand elle a des enfants d'autant plus qu'elle en a beaucoup. Si elle ne peut pas donner la vie, elle la donne d'une autre manière en la focalisant dans le travail qu'elle fait.

IV. Compétences psychosociales de la femme dans la société et/ou dans l'Eglise

La généralité du statut d'infériorité fait de la femme une subordonnée potentielle. Elle paraît n'avoir que des devoirs plus que des droits. Elle n'a pas droit à l'erreur. Sa place est à la maison ou au foyer, dès sa naissance (Bouso Fall, 1996 : 14-19). Pourtant, il existe une dialectique, une synergie des droits et des devoirs. D'où le dicton, « *A droit égal, devoir égal* ». Dans cette perspective, l'autonomie est pour certaines femmes une qualité abstraite qu'il suffit de vivre par la pensée, car il faut apprendre à considérer les choses d'un regard nouveau. Et partant, la femme notamment africaine et perçue comme une faible créature, aurait besoin d'être reconnue comme personne à part entière comme l'homme. Les exigences de sa vie ne peuvent rester au plan de la transcendance temporelle, d'un droit ou d'une dignité abstraite, mais elle modèlerait peu à peu les situations temporelles dans leurs formes juridique, économique et religieuse ainsi que dans les mœurs. Son engagement résolu dans le domaine politique, social, culturel, pourra sauver la planète. Il s'agirait, pour elle, d'introduire les valeurs de la féminité dans l'imaginaire masculin en démystifiant le mythe du mariage, lequel n'entre pas en contradiction avec l'engagement social de la femme.

Parlant du développement, Mary Mwingira (*Femmes et développement, Rôle de la femme*, dans *Emergence Africaine*, n°6, 16-18) définit celui-ci comme un processus de lutte contre les forces maléfiques de l'ignorance, de la mauvaise santé, de la superstition et de la pauvreté. Elle souligne que le développement de l'être humain paraît être négligé pour se centrer sur le seul aspect matériel. Et partant, le véritable développement se fait à partir des besoins de l'être humain et doit atteindre l'homme entier et l'humanité entière. Elle ajoute qu'il revient à la femme de donner à nos sociétés, à la nation, à notre civilisation, le visage humain qui lui fait malheureusement défaut dans l'épanouissement consécutif aux progrès scientifique et technique.

V. Génie féminin sur le plan familial et social

L'opinion courante constate qu'« *éduquer un homme, c'est éduquer une personne et qu'éduquer une femme, c'est éduquer une société, une nation* ». A ce propos, Kabasele Lumbala (1996 : 56) déclare : « *La richesse d'être femme n'est pas une simple théorie bureaucratique. La femme est inscrite dans la vie quotidienne. Elle est, en effet, l'être sacré par excellence. Ainsi, le niveau d'éducation de la mère a une influence déterminante sur le taux de survie des enfants et sur la réussite scolaire.* »

Epouse, mère, éducatrice, médiatrice de la famille, la femme est le ferment essentiel du bonheur de tous les membres de la communauté : sa présence est un stimulant agréable et réconfortant de la maison et du voisinage. D'où son éducation est une variable qui influe sur le sens du bien-être éprouvé par la société. Le fait de ne pas favoriser son accès à l'éducation limite en quelque sorte le revenu de la famille et compromet le bien-être des membres de celle-ci. B. Barber Conable (1989) constate cependant que dans les pays en développement, mais pas exclusivement dans ceux-ci, les femmes sont au-bas de l'échelle, alors que ce sont elles qui maintiennent la cohésion de la famille ; leurs mains élaborent les fondements des collectivités stables et en pleine croissance.

Dans le même ordre d'idées, Julius Nyerere cité par Barber (1989), exprime sa préoccupation concernant l'exclusion des femmes dans la planification et dans le processus décisionnel, quand il déclare : « *On ne va ni très loin ni très vite, en marchant sur une jambe. Comment pouvons-nous espérer voir la moitié d'un peuple, développer une nation ? Et pourtant, la réalité est que les femmes sont généralement ignorées lorsque l'on examine les besoins de développement et que l'on décide des modalités de mise en œuvre.* »

A titre illustratif, en République Démocratique du Congo, on assiste à une certaine féminisation de la pauvreté. Celle-ci a des conséquences graves sur le niveau de vie du ménage. Cela ne concerne pas seulement les ménages monoparentaux où la mère est le chef de la famille, mais aussi ceux où l'homme ne travaille pas ou est en quête d'emploi. Pour ces femmes, le soutien à la famille devient un cycle infernal de paupérisation, sans parler de dérèglements dans leurs relations avec leurs maris et leurs belles-familles. A ce propos, Margaret Synders (1990 : 6) s'insurge contre les termes d'éclatement ou de désintégration elle préfère employer celui de recomposition, dans une situation de la pauvreté absolue, de la faim, de la maladie, voire de l'analphabétisme que la femme gère

d'une manière efficace avec donc l'amenuisement des ressources publiques provoqué par la médiocrité des résultats économiques, des compressions budgétaires. D'où la vie des familles entières est en danger.

Selon C. Despotopoulos (1974 : 122), l'éducation prise dans un sens large du terme est alors l'ensemble d'influences exercées par la société sur l'individu durant son enfance et son adolescence en vue de l'inciter à développer sa liberté-créativité et sa liberté-moralité. Elle effectue l'humanisation par excellence de l'individu. Sa première finalité est d'élaborer le dynamisme vital inhérent à l'individu en l'orientant vers les valeurs authentiques et humaines, incarnées dans quelques œuvres de la culture et dans quelques institutions, avec comme but de développer chez l'individu des aptitudes au travail socialement utile et la volonté de les exercer. Selon, Kembe Mikolo (1986 : 26), cette forme de vie spécifique n'est pas à l'école des blancs qu'elle doit l'apprendre, mais dans la vie quotidienne. Kankolongo wa Bondo (1999 : 15-20) ajoute que la femme intellectuelle est celle qui maintient un niveau de technicité apprise, présente une personnalité, et un comportement qui cadre avec la formation reçue afin d'en faire bénéficier sa progéniture, et/ou d'autres femmes en vue d'éradiquer la misère, la maladie, l'analphabétisme sans aliéner ses convictions. Et partant, faut-il avoir été sur le banc de l'école, didactisé pour participer concrètement et efficacement au développement social ? Dans cette perspective, l'éducation prépare l'individu à être un membre bien inséré dans la structure de la société et notamment une personne capable de participer activement soit à la vie politique en y assumant des charges, soit en œuvrant dans d'autres secteurs de la vie sociale.

VI. Sur le plan sanitaire

Parler de la santé des femmes, Nafis Sadik (1998) trouve que reconnaître les droits à la santé des femmes implique de reconnaître leur autonomie à prendre des décisions concernant leur propre existence. Il constate que les filles et les femmes sont les biens les plus vulnérables à la violence, à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer. Cette vulnérabilité augmente si elles choisissent de partir ou si elles sont exclues de la soi-disant « *protection masculine* » ou celle offerte par la famille. L'auteur fait remarquer que la violence n'est pas seulement une menace physique, mais qu'elle est aussi un statut social inférieur et un niveau de protection inférieur offert par la loi dans le cadre du mariage, du divorce, de l'emploi, de la succession.

Barber B. Conable (1989 : 123) stipule que la femme est à la fois la fin et le moyen du développement. Si l'amélioration de la santé, de la nutrition et de l'éducation, est une fin en soi, des femmes en bonne santé et dotées d'une solide formation comptent également parmi les principaux instruments du développement. D'aucuns constatent que les indications plus utilisées pour déterminer l'implication des femmes dans le développement sont notamment l'emploi et l'éducation. Ces deux ressources sont perçues comme la clé du succès pour parvenir à l'égalité dans la participation des femmes au développement. Isabelle Droy (1990 : 23) fait alors remarquer que le développement, vu seulement au masculin, aboutit à un non-développement de l'être humain et constitue un réel danger pour la santé intégrale de la mère, de l'enfant, de la famille, de la société entière. Au final, d'une certaine manière, de la santé de la femme dépend celle de la société dans laquelle elle vit.

VII. Sur le plan du travail

Pour bon nombre d'auteurs, le travail n'est pas d'abord pour l'obtention de l'argent ni pour la puissance, mais pour la valorisation de soi-même. Il exprime une activité extérieure, une vie intérieure, en donnant un sens. Il a une dimension culturelle, car il situe l'homme par rapport au monde et par rapport à autrui. Il lui fait franchir le seuil de la simple existence pour le conduire vers un monde plus humain, en devenant un être au monde avec autrui et pour autrui.

De ce point de vue, le travail paraît donc un des facteurs permettant à la femme de développer ses facultés ou mieux de réaliser ses possibilités existentielles pour répondre aux besoins humains et assurer sa stabilité pécuniaire. Ceci suppose une mise en œuvre d'une législation authentique fondée sur le bien de la personne et de la famille. Il doit aller, en même temps, dans le sens de la protection de la vocation de la femme, de sa reconnaissance, de son indépendance, de l'égalité de ses droits à participer à la vie culturelle, économique, sociale et politique. Et partant, la professionnalisation de la femme entraîne une modification de son statut. Son travail repose dès lors sur l'occupation simultanée des rôles de travailleuse et de mère engendrant une société. Il est une alternative légitime au rôle de mère.

C'est pourquoi, si l'on doit offrir à la femme une aide convenable dans le choix de son travail, dans sa préparation et le perfectionnement de ses aptitudes particulières, il faut que l'exercice de sa profession soit, pour elle, un moyen de développer toujours davantage son âme maternelle pour prévenir et dissiper l'atmosphère de violence, de grossièreté dans laquelle les hommes se battent.

Sa supériorité dans les domaines de l'intuition, de l'imagination, de l'harmonie, de l'adaptabilité, de la capacité de savoir sans avoir appris, la variabilité de son travail, est un atout précieux pour un bouleversement de la conception de la vie, régie par le plus fort.

Les féministes pensent que la libération de la femme passe par une activité qui ne soit pas strictement familiale. Elles considèrent le travail exercé à l'extérieur comme la plus efficace pour le développement de la personnalité dans la mesure où il donne largement l'occasion d'un enrichissement de la vie et permet donc l'acquisition de l'autonomie financière, culturelle et intellectuelle ainsi qu'une égalité entre l'homme et la femme (Mate Kossou Te Ngosambira, 1976). Selon Kembe Milolo (1986 : 153), l'égalité ne signifie pas uniformité, mais une reconnaissance de dignité et de valeur, des droits, des possibilités et des responsabilités. Elle n'est pas une mystification sur le plan du travail, mais une vérité par le fait que tous les métiers dits « masculins » peuvent être exercés par les femmes et vice-versa.

Selon, C. Despotopoulos (1974 : 111), le monde a développé une mentalité selon laquelle l'honneur d'une femme vient davantage du travail exercé à l'extérieur plutôt de l'activité familiale. Cette dernière est sous-estimée, quoiqu'essentielle, car le lieu indispensable où la femme se consacre à l'éducation de ses enfants, protagonistes de la société future. L'auteur fait remarquer que, malgré tout progrès, le travail ne cessera pas d'être une certaine aliénation existentielle, tant qu'il ne se fera pas par décision morale profondément consentie comme un mode authentique de la réalisation de soi.

La femme étant la racine première et fondamentale de la société où se greffe tout apport, d'où s'épanouit toute floraison, il importe de l'inciter à s'intéresser davantage au sort de son pays et à y participer activement. La famille et les enfants ne suffisent pas totalement pour son plein épanouissement. Elle devra apprendre à s'affirmer bien entendu dans les actes avec les mêmes convictions personnelles que l'homme et en possédant la même formation.

VIII. Engagement politique de la femme

H. Ndombe Sita (1996 : 113-122) fait remarquer que, depuis le déclenchement du processus de démocratisation de notre système politique, plusieurs constats ont été faits sur la participation de la femme à la vie politique. Un double constat se dégage : d'une part sur l'importance numérique des femmes par rapport aux hommes (51 % sur 49 %) et, d'autre part, sur l'absence d'une participation qualitative et nombreuse des femmes dans les prises de

décisions, l'exercice des droits civiques, l'instauration d'un état de droit pour un développement harmonieux. Malgré l'égalité des chances et des droits reconnus à tous les Congolais indistinctement de leur sexe, l'effort d'intégration de la femme dans la vie, sa participation aux postes politiques ou de commandement demeurent toujours non significatifs (Kembe, 1986 : 185).

Ceci aurait pour mobile la discrimination et la marginalisation de la femme dans ces domaines fortement influencés par les us et coutumes, les mentalités rétrogrades et le taux d'analphabétisme hautement élevé. Et partant, le rôle de la femme doit consister à travailler en vue de dépasser toute forme de discrimination, de violence et d'exploitation ainsi que pour son implication dans la promotion démocratique. Tout ceci exige d'elle responsabilité et puissance créatrice, capacité de transformer le présent par la force de l'intelligence, de la volonté, de l'imagination et de l'espoir et non pas par des flots de discours. Elle doit plutôt contribuer à la construction d'un environnement où l'être humain ne mérite pas effectivement d'être un instrument, un alibi, un projet, un être complément, déclare Kembe Milolo (1986 : 185).

Tout compte fait, les stratégies futures du changement social doivent avoir pour objectif premier, la famille, pour jeter les bases d'une croissance durable et équitable afin de stopper le déclin des institutions. Les programmes d'ajustement structurel devront intégrer la femme dans la bonne direction des affaires publiques. La tâche de libération de l'humain consisterait donc dans la participation active de la femme à la vie en surabondance. Et partant, la véritable mère est celle qui se définit non seulement par la mise au monde des enfants, mais aussi par l'entretien, la protection, le sens de dépossession de soi, l'ascèse et le désir passionné de donner l'espérance à sa progéniture en étant un bon gestionnaire au niveau social, politique, culturel et religieux afin de respecter et de faire respecter les valeurs humaines, notamment la justice et la paix plus exactement dans son foyer. Ce pas de géant franchi dans le milieu social fut interprété par le Pape Jean XXIII comme « *un signe de temps* » qui doit nourrir la réflexion de l'Eglise sur la place et le rôle réels qui reviennent à la femme dans sa mission. Et le Concile donne ainsi un nouveau tonus à la question de la femme en ces termes : « *Comme de nos jours, les femmes ont une part de plus en plus active dans toute la vie de la société, il est très important que grandisse aussi leur participation dans les divers secteurs de l'apostolat de l'Eglise.* » (Vatican II, Apostolicam Actuaositae, n°9)

IX. Leadership féminin et élaboration de la justice et de la paix

De ce qui précède, les exigences de la vie de la femme ne peuvent rester au plan de la transcendance intemporelle, du droit ou de la dignité abstraite, mais elles doivent modeler peu à peu les situations temporelles dans leurs formes juridiques, économiques et dans les mœurs. Et partant, la question qui se pose en dernière analyse est celle de savoir si la femme, leader dans son milieu de vie, la famille, est à même de contribuer à l'élaboration de la justice et de la paix dans la mesure où bien de conflits y émanent. Le leadership demeure une de grandes questions essentielles de la philosophie de développement de Wangari Maathai (Prix Nobel de la Kenyane, celle qui plante les arbres). A ce sujet, elle affirme : « *Je suis intimement convaincue que tant que les Africains, à tous les niveaux de la société, ne comprendront pas et ne relèveront pas le défi du leadership, l'Afrique n'avancera pas.* » Le leadership est la suite logique de l'autonomisation. Des personnes autonomes n'ont pas peur de s'engager ou de prendre des initiatives. Ce qui n'est pas encore le cas pour la plupart des femmes africaines qui éprouvent encore du mal à prendre des initiatives, laissant, de ce fait, toujours l'homme décider à leur place tant sur le plan social, économique que politique.

Le leadership féminin est important pour la résolution des conflits en Afrique partant du rôle et de la place de la femme dans la société. Pour qu'il y ait un vrai leadership, les femmes doivent s'engager d'opérer des choix. Car, tant qu'elle dépendra toujours de l'hommes, sur tous les plans, la femme ne pourra pas prétendre avoir un socle. Le leadership détermine tout le reste dans la société et permet de répondre aux défis actuels et futurs qui se présentent au continent. La situation actuelle et les réalités que vivent bon nombre d'Africains et d'Africaines ont besoin des femmes non seulement bardées de diplômes, mais aussi des femmes qui s'engagent, des femmes du terrain, des femmes de trempe, des femmes *leaders* du monde.

Le leadership féminin africain doit incarner aujourd'hui un modèle qui prenne en compte les réalités que vivent les Africains ainsi que leur environnement social et culturel. Il doit s'intéresser aux différentes valeurs qui forment les socles de la société africaine comme la solidarité, la fraternité, le respect, mais aussi le social, l'intérêt général et la responsabilité politique. Pour atteindre certaines couches sociales, il faut cette représentation et cette participation féminines, car pour susciter des changements ou mieux encore pour réveiller l'engagement des femmes, il faut des femmes. La femme occupe

une place centrale dans l'éducation des enfants comme l'énonce cet adage bien connu : « *Eduquer une femme, c'est éduquer une nation.* »

Sur le plan politique, les femmes congolaises, qui y opèrent aujourd'hui, jouent plus un rôle de figurant que celui de leader. On a l'impression que ces femmes s'engagent en politique pour réaliser les projets des hommes au pouvoir. La femme qui entre en politique doit avoir un projet précis. Cela implique des choix et plus surtout une responsabilité. « *Pour s'engager dans la politique, la femme doit avoir le cuir aussi dur qu'un éléphant* », a dit W. Maathai. Il ne s'agit donc pas de s'engager à la légère sans discernement, car la tâche est ardue. Faut-il pour cela reculer ? Non, pour W. Maathai, « *l'action est l'une des réponses aux différents problèmes qui minent l'Afrique. Nous n'avons ni le droit de nous fatiguer ni de renoncer* ».

Un leadership féminin en Afrique doit aider les femmes à ne pas regarder les hommes en spectatrices, consommatrices et bénéficiaires directes. Elles pourraient développer leur sens de créativité afin de mettre leur compétence au service du peuple. Elles engrangeraient de la productivité. Il est important que les femmes arrêtent de penser qu'elles sont incapables et que ce ne sont que les hommes qui sont capables d'assumer certaines tâches comme celles de chef d'entreprise, ou d'un ministre ou d'un chef de parti politique. C'est dans cette optique que Chimamanda Ngozie Adichie (2015 : 190-191) disait : « *Partout dans le monde, les filles sont élevées dans l'idée d'être aimables, même si pour cela, on doit prétendre être ce qu'on n'est pas. Les femmes pensent qu'elles n'ont pas à donner leur opinion, car elles risqueraient de faire peur, alors elles s'excusent. Elles sont encore enjointes, de façon insidieuse, de se taire. Et puis, il y a encore, dans la culture, l'idée qu'une femme n'est pas complète si elle ne vit pas avec un homme. On lui inculque qu'elle doit accepter de se compromettre pour être en couple, car ce serait le plus important.* »

De fait, il apparaît clairement qu'un bon leadership requiert certaines attitudes : la reconnaissance des maux qui minent le continent, le non-engagement de plusieurs femmes, la décision de changer et d'évoluer dans un sens où la femme pourrait mieux s'engager. La femme doit, en outre, comprendre qu'une femme, qui se tait et qui accepte de dépendre d'un homme, plonge la postérité et les autres femmes dans une perspective de dépendance pérenne. Prendre l'initiative est un bon départ de l'engagement. A chaque fois qu'une femme occupe un poste de décision, elle devrait éviter de penser que l'objectif est atteint. Bien au contraire, elle devrait se distinguer par son travail et par son engagement. Dans la plupart des pays africains, on a eu l'habitude de

nommer à certains postes de gouvernements des femmes : éducation, affaires sociales, santé, condition féminine et famille. On remarque malheureusement que, dans ces pays, le social demeure un problème absolu. L'on note que, dans la plupart des cas, l'éducation pose problème, la santé laisse à désirer.

C'est dans ce sens que W. Maathai questionne : *« Nous sentons-nous marginalisées ? Sommes-nous capables d'agir de concert pour faire en sorte que nos ressources soient utilisées de façon équitable ? Le fait d'appartenir à une nation est-il pour nous une valeur essentielle ? Lorsque l'on nous confie des postes de pouvoir, nous engageons-nous à accroître le bien-être de nos compatriotes. Réfléchir à ces questions contribue au bon fonctionnement d'une société, et leurs réponses s'expriment à travers un système de gouvernance qui peut évoluer et changer en fonction des besoins du peuple, au fil du temps. »* Bref, les femmes qui s'engagent dans les milieux ou à des fonctions de prise de décisions doivent être actives.

Quelques exemples de femmes leaders africaines montrent que celles qui décident de s'engager en toute autonomie, peuvent faire bouger les choses : la camerounaise Yaou Aïssatou, une ancienne ministre, Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente du Libéria, Wagari Maathai, première femme africaine à recevoir le Prix Nobel de la paix en 2004, Catherine Samba-Panza, Présidente Centrafricaine de transition, Mambou Aimée Gnali, femme politique congolaise et universitaire, ancienne ministre de la Culture et des Arts.

On reconnaît à ces femmes la capacité non seulement de collaborer avec toutes les couches de la société, mais aussi de dénoncer et de diriger en femme responsable. Bref, il s'agit des femmes qui osent. Nonobstant la question de l'engagement de la femme mérite d'être mieux comprise pour ne pas créer des *« femmes masculines »*. Le Cardinal Malula disait : *« Le problème de la promotion humaine de la jeune fille africaine ne se pose pas avant tout par référence à l'homme : devenir semblable l'homme, etc., mais par référence à elle-même ; à son propre être personnel, c'est-à-dire à la prise de conscience de sa dignité de personne humaine, fondement de droits et de devoirs dans la société. C'est une erreur, me semble-t-il de considérer le problème de l'émancipation de la femme comme étant un problème de la recherche de la similitude, de l'égalité entre la femme et l'homme. Evidemment, la jeune fille moderne est écartelée entre deux cultures : occidentale et africaine. La grande tentation pour elle, c'est de devenir extérieurement semblable à l'homme. Vouloir prendre la femme en tout semblable à l'homme, c'est appauvrir l'humanité. »*

Toutefois, l'un des grands dangers que court la femme, à la recherche du leadership est celui de la masculinisation. Cela veut dire quand elle a un poste de direction ou de pouvoir, elle veut faire comme l'homme et finit donc par se dissoudre dans le leadership masculin : elle se dénature et perd son équilibre, tombe dans la misogynie, détestant d'être femme et abhorrant les autres femmes. Elle s'autodétruit.

L'existence d'une société, archaïque ou postmoderne, implique la détermination de rôles et de statuts aux différents membres qui la composent. Ces rôles et statuts sont déterminés par différents facteurs socio-économiques et culturels, variables dans les temps et les espaces. En d'autres termes, la place qu'occupent les unes par rapport aux autres n'est pas absolue, mais relative. C'est eu égard à cette relativité que toutes les attentions se focalisent sur la position de subordination accordée au genre féminin dans presque toutes les sociétés. Dans *Le deuxième sexe*, Simone de Beauvoir (1949 : 13) montre qu'« *on ne naît pas femme, on le devient* ». Ce sont les sociétés qui produisent et transmettent des états qui déterminent le vécu de ses membres et qui prennent parfois l'allure du naturel et du normal pour occulter des situations réelles des acteurs sociaux. Certaines positions apparemment privilégiées accordées à certains acteurs sociaux pourraient n'être qu'un mythe.

Au sujet de la prise en charge de la femme par les femmes, quelques exemples nous paraissent très pertinents. En 2000, le Conseil de Sécurité des NU a approuvé la Résolution 1325 sur les femmes quant à la paix et la sécurité. Cette résolution fait référence à deux questions importantes. D'une part, elle reconnaît l'impact spécifique des conflits armés sur les femmes et les jeunes filles. D'autre part, elle fait allusion aux rôles que les femmes et les jeunes filles peuvent jouer dans la consolidation de la paix. En 2008, le même Conseil de Sécurité revient à la charge avec la Résolution 1820 sur la violence sexuelle comme arme de guerre. En 2009, la Résolution 1888 précise les engagements pris à la suite de la Résolution 1820, et la Résolution 1899 précise bien les engagements pris à la suite de la Résolution 1325. Ces quatre Résolutions sont complémentaires et attirent l'attention sur les efforts visant à intégrer l'égalité homme-femme dans toutes les sphères et les étapes de la consolidation de la paix.

Selon l'esprit des Résolutions onusiennes, les femmes représentent un important pas en avant, étant donné qu'elles s'attaquent à la fois à l'impact des conflits armés et démontrent la capacité des femmes à devenir des agents de la paix et à surmonter la vision réductionniste qui les considère comme de simples

victimes de la guerre. Leur empreinte se situe plus précisément au niveau de ce qu'elles ont comme rôle dans le milieu spécial, la famille. Partant de ces qualités féminines et généralement innées, la femme africaine est donc à même de libérer la paix et la justice. La responsabilisation des femmes dans la consolidation de la justice et de la paix s'avère évidente dans la mesure où les solutions aux conflits en Afrique et en République démocratique du Congo sont une affaire des peuples africains en vue de recouvrer la dignité et l'identité longtemps perdues.

Mais la paix est une affaire de cœur avant d'être une affaire politique ou militaire. Les méthodes de résolutions consistent à reprendre les valeurs positives du dialogue, de la palabre pour résoudre les conflits, redécouvrir les grandes richesses de notre liberté créatrice, les beautés glorieuses de nos bosquets initiatiques, le vitalisme africain, la solidarité africaine, le communautarisme africain et le respect de la liberté (Telema, 2018). C'est pourquoi la femme africaine du XXI^{ème} siècle doit donc prendre conscience de son influence dans l'éducation de ses concitoyens et savoir que de son engagement peut influencer beaucoup de changements sociaux. Non seulement victime, elle est actrice de la justice et de la paix et facteur de stabilisation. En participant à la réalisation de toutes ces tâches assignées, elle contribue à la reconstruction du pays.

X. Epouse-mère-éducatrice, la femme peut-elle contribuer au rétablissement de la justice et la paix, durables dans le monde ?

Le monde est en face de deux positions en matière de la paix et justice. Certaines gens pensent que la paix et la sécurité priment sur la justice. Cependant, celle-ci est une valeur morale cardinale et sans elle, la société ne peut être qu'injuste. D'autres affirment que la paix et la justice sont étroitement liées parce que les deux valeurs sont raisonnables et donc inséparables. Mais la justice est une condition fondamentale pour une paix vraiment durable. Ignorer la justice conduirait à plus de violence. L'application de la justice peut donc agir d'une manière dissuasive. La justice suffirait-elle pour construire la paix durable après un temps de conflits ?

Il est important de comprendre ces deux positions. On pense que la paix, c'est savoir identifier les besoins urgents et récents de son voisin afin de pouvoir les résoudre. Là où il y a l'amour, il n'y a pas de place pour le conflit bien qu'il soit aussi vieux que la terre. Les injustices, les ambitions, les oppressions de tous

genres, la discrimination, l'ignorance, la pauvreté, la misère, etc. obligent l'être humain à ne pas vivre en paix (http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-778_fr.html).

En réalité, depuis la fin de la Guerre froide, les droits humains sont devenus un facteur important dans le rétablissement de la paix. Sans quoi, il est difficile de parler d'une paix à long terme. Les droits humains rendent la paix visible à travers des institutions démocratiques. Ils ne sont pas un obstacle à la construction de la paix, mais au contraire un facteur important de facilitation. Les défenseurs des droits humains estiment que la justice ne doit pas être négociable au nom de la paix. Une paix négociée ne peut être qu'éphémère. Elle ne peut pas mettre fin à la violence à cause de l'impunité. Il importe ainsi d'inclure les droits humains dans toute négociation. Dans leur logique, la justice est un instrument au service de la paix durable. On fait ainsi de la justice une condition *sine qua non* pour le rétablissement de la paix durable. Mais, dans quelle mesure la justice est-elle vraiment nécessaire à la paix ?

Il existe des conditions à remplir pour que la justice serve la paix afin que les populations post-conflits goûtent fondamentalement à la tranquillité et que leurs droits les plus élémentaires soient respectés et reconnus. A cette question, la réponse ne peut venir que grâce aux observations faites autour de certains cas pour pouvoir confirmer la proposition chère aux activistes des droits humains : pas de paix sans justice. En poursuivant les auteurs de graves violations des droits humains, la justice les met hors d'état de nuire et, par ce fait même, dissuade des criminels potentiels d'en commettre. L'argument de la paix par le droit serait donc une mise hors-jeu ainsi qu'une dissuasion.

On se rend à l'évidence que la justice qui se renferme sur le domaine purement juridique est loin d'aboutir à une paix durable, car d'autres facteurs sont à prendre en compte pour la réussite de cette mission pacificatrice. Les facteurs idéologiques, religieux, raciaux et ethniques doivent être considérés. La paix et la justice ne semblent contradictoires qu'à court terme. A long terme, elles convergent forcément. Les inculpations ne compliquent la tâche des négociateurs qu'à court terme ; mais, sur le long terme, elles sont indispensables à une paix durable. C'est la raison pour laquelle ceux qui donnent la priorité à la justice se rapprochent généralement de ceux qui donnent la priorité à la paix. Il est imprudent d'avoir une vision à court terme puisqu'une paix immédiate sans justice, par une amnistie par exemple, n'est pas durable et est porteuse des conflits des lendemains.

L'opposition entre la paix et la justice peut être dépassée par la redéfinition des termes. La paix n'est plus conçue comme une simple cessation des hostilités. L'objectif visé par la paix est désormais la réconciliation et, de ce fait, elle doit en prendre compte dans le processus. Quant à la justice, elle n'est pas seulement portée à châtier les coupables, mais elle aussi avoir un regard tourné vers la réconciliation. Ainsi, elle intègre la paix dans ses considérations. La médiane entre les deux termes que l'on présente comme opposés est la réconciliation.

Conclusion

Au terme de notre réflexion, nous répondons par l'affirmatif que l'extension de l'efficacité et de la force du milieu féminin se manifeste dans une action décisive exercée sans exclusion du terrain, à telle enseigne que la femme contribue à manifester les contradictions d'une culture hédoniste et mercantile et définit les systèmes au bénéfice des processus d'humanisation qui caractérisent la civilisation de l'amour. Bien éduquée et/ou bien instruite, la femme contribue manifestement de la mère à la réconciliation, la paix et la justice, en famille, dans le clan, l'ethnie et la nation. A cette époque de grandes et profondes mutations sociétales, marquée par des conflits de tout genre, la femme joue un rôle déterminant et sans précédent quant à l'élaboration d'un monde où règnent la justice et la paix. Dans l'exercice de sa mission maternelle qui est, pour elle, la mission essentielle, la femme africaine prodigue à ses enfants des soins affectueux, les suit dans leur croissance et les prépare à prendre conscience d'eux-mêmes et à affronter les responsabilités de l'avenir. Dans l'exercice de ses activités professionnelles et dans tous les rapports sociaux, la femme apporte ce dévouement, cette douceur et cette délicatesse qui sont des qualités typiquement féminines et qui, dans un monde dominé par la technique, sauvegardent le sens des réalités et des dimensions humaines. La vie d'une femme, donnant, protégeant, défendant et libérant est publique, économique, socioculturelle, politique et religieuse. Et comme on peut bien s'en rendre compte, une telle mission ne peut pas se réduire à l'érotisme encore moins à l'idéologie de l'informel érotique (Kayiba et Muzumanga, 1995 : 9).

La participation à la vie sociale dans l'ordre politique et administratif constitue un des droits et des devoirs de la femme, en exerçant ceux-ci surtout dans les domaines qui touchent au mariage, à la famille et à l'éducation des enfants. Et partant, la tâche de l'élaboration de la justice et de la paix menée par elle et côte à côte avec l'homme consiste dans la participation active à la vie, la vie en surabondance, pour échapper au cycle infernal de la mort dont l'axe central est la violence oppressive.

Bibliographie

Apostolicam actuositatem, n° 9.

BARBER, B., C., *L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable*, Washington, Street N.W., 1989.

BENOIT XVI, *Africae Munus. Exhortation post-syodale sur l'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix mission*. Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2011.

BENOIT XVI, *Pie XI, Pie II et Léon XIII. Rencontre avec les Associations catholique pour la promotion de la femme (Luanda, 22 mars 2009)*, dans *Insegnamenti V* (2009)1, p.484 ; *Documentatio Catholique* 2422 (2009), p.402-404.

BOUSSO FALL, D., « Situation de la femme au Niger », in *Collection Perspectives Régionales*, n°1, octobre 1996, pp. 34-49

CHIMAMANDA NZOZI, Adichie, dans *Congo-Afrique*, n° 493 Mars 2015.

CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henri, *Images de la femme dans la société*. 13^{ème} édition. Paris, Les Editions Ouvrières, 1964.

Congo-Afrique n°493, mars 2015, pp.190-191.

Congo-Afrique, numéro 496 Juin-Juillet-Août 2015.

De « Africae Terrarum » à « Africae Munus ». Textes de référence, Kinshasa, Editions IPCM, 2013.

DE BEAUVOIR, Simone, *Le deuxième sexe*, Paris, Ed. Gallimard, 1949.

DESMET, Huguette et POURTOIS, Jean-Pierre, *L'éducation postmoderne*. Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

DESPOTOPOULOS, Constantin, *Etudes sur la liberté*. Paris, Editions Marcel Rivière et compagnie, 1974.

DROY, Isabelle, *Femme et développement rural*, Paris, Kathala, 1990.

FOUGUE, A., dans *Congo-Afrique*, n° 493, 2015, p. 183-192.

FRANÇOIS, *Evangelii Gaudium. Exhortation apostolique sur l'annonce de l'Evangile dans le monde d'aujourd'hui du 24 novembre 2015*. Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2013.

GALOT, Jacques, *L'Eglise et la femme*. Gembloux - Paris, Editions Duculot - Letheilleux, 1965.

http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-778_fr.html

HUTEAU, Michel, *Psychologie différentielle : cours et exercices*. 2^{ème} édition. Paris, Dunod, 2002.

JEAN PAUL II, *Lettre du Pape aux femmes*, numéro

JEAN PAUL II, *Mulieris dignitatem sur la dignité et la vocation de la femme*, 1988.

KABASELE LUMBALA, François, *Rencontre Nord-Sud. Une graine d'Evangile*. Kinshasa, Editions Baobab, 1996.

KANKOLONGO WA BONDO, *La femme intellectuelle face à la nation*, dans *Emergence Africaine* (1990) n°12, p. 15-20.

KAVWAHIREHI, Kasereka, *Le prix de l'impasse. Christianisme et imaginaires politiques*. Bruxelles - New-York, P.I.E. Peter Lang, 2013.

KAVWAHIREHI, KASEREKA, *Seule une personne libérée peut libérer l'autre*, dans *Revue Telema*, 2014, p.

KAYIBA, Petronille et MUZUMANGA, Flavien, *Femme blessée, femme libératrice dans l'Eglise Famille*. Kinshasa, éditions Baobab, 1995.

KEMBE MILOLO, *L'image de la femme chez les Romancières de l'Afrique Noire francophone*. Fribourg, Editions Universitaires, 1996.

LEFORT, Bernard et WICKERT, Ulrich, *Citoyens debout ! Plaidoyer pour une vraie démocratie*. Paris, Edititons, Le Felin, 2003.

MALULA, Joseph-Albert, *Œuvres complètes du Cardinal Malula*, Volume 6 : Textes concernant le laïcat et la société. (Documents du christianisme africain 6). Kinshasa, Facultés catholiques de Kinshasa, 2000.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère, *La citoyenneté politique des femmes*. Paris, Editions Dalloz, 2003.

MARTIN, Paul-Aimé (dir), *Vatican II, Les seize documents conciliaires. Textes intégral*. 2^{ème} édition revue et corrigée. Paris-Montréal, Fides, 1989.

MATE KOSSO TE NGOSAMBIRA, *Le travail*, dans *Hebdomadaire de l'Afrique Centrale*, Mai 1976, n°405.

MBUYI BANZA, Claire, *Et la femme sauvera l'homme. Et qui sauvera la femme ?* Kinshasa, Editions Baobab, 1994.

MWINGIRA, Mary, *Femmes et développement, Rôle de la femme*, dans *Emergence Africaine*, n°6, p. 16-18.

NDOMBE SITA, Hélène, *Transition et expérience politique féminine dans le processus de démocratisation*. Kinshasa, I.F.E.P., 1996, p. 113-122.

NGIMBI, Nseka., *La femme zaïroise et son identité culturelle*, dans *Revue philosophique de Kinshasa* Volume VII (Janvier-Décembre, (1993) n° 11-12, p. 57-63.

ONIMUS, Jean, *Un livre pour mes filles*. Paris, Descelée de Brouwer, 1964.

PISANI, Edgar, *Pour l'Afrique*. 5^{ème} édition. (Collection Hors collection). Paris, Odile Jacob, 1988.

RAAUM, Nina, *La citoyenneté politique des femmes*. Paris, Editions Dalloz, 2003.

SADIK, Nafis, *Le droit à la reproduction*, dans *Bulletin Moving Pictures Courrier de l'UNESCO* (Mars, 1998) n° 24, p.

Symposium of Episcopal Conference of African and Madagascar au service de la réconciliation, de la justice et de la paix numéro 493.

SYNDERS, M., *Les femmes, clé pour mettre un terme à la faim*, (Document du projet "Faim"). USA, Copyright.

Telema, numéro 218/75